

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT R.R.1562.066

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.066 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone P3-855 à même une partie de la zone RM18-384 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle de la rue de Charleroi et de l'avenue L'Archevêque.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 juin 2023, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 27 juin 2023